

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية المعتاطية الشغبية

المراب ال

إتفاقات دولية ، قوانين ، أوامر ومراسيم في النفاقات وبالاغات مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

j		ALGERIE		ETRANGER	
,	·	6 mots	1 20	1 ap	
	Edition originale	30 DA	50 DA	80 DA	
	Edition originale et sa traduction	70 DA	100 D&	150 DA (frais d'expédition en sus)	
			1	f en em.	

DIRECTION ET REDACTION
Secrétariat général du Gouvernement

Abonnements et publicité :
IMPRIMERIE OFFICIELLE

7. 9. et 13. Av. A. Benbarek ALGEN
(et : 66-18-15 à 17 · C.C.P 3200-50 ALGEN

Edition originale le numéro : 0,61 dinar Édition originale et sa traduction le numéro : 1,80 dinar — Numéro des années antérieures : 1.00 dinar. Les tables cont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de foindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse : ajouter 1,00 dinar. Tarij des insertions : 15 dinars la ligne.

OURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRL CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES AVIS. COMMUNICATIONS ET ANNONCES (TRADUCTION FRANÇAISE)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret nº 77-110 du 26 juillet 1977 portant rappel de certains réservistes dans le cadre des périodes d'entretien, p. 726.

MINISTERE DE L'AGRICY)LTURE ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE

Arrêté du 11 juin 1977 portant liste des candidats admis au concours, sur titres, pour l'accès au corps des ingénieurs d'application de l'agriculture, p. 726.

Arrête du 24 juillet 1977 portant proclamation des résultats du concours professionnel d'accès au corps des ingénieurs de l'Etat de l'agriculture, p. 729.

MINISTERE DES TRANSPORTS

Décret du 30 avril 1977 mettant fin aux fonctions du secrétaire général du ministère d'Etat chargé des transports, p. 129.

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêté du 16 juillet 1977 portant création d'agences postales, p. 729.

ACTES DES WALIS

Arrêté du 6 janvier 1977 du wali de Saïda, portant cession onéreuse d'un terrain sis à Saïda, au profit de la caisse nationale d'épargne et de prévoyance, en vue de la construction de 12 logements, p. 729.

Arrêté du 9 janvier 1977 du wali de Constantine, portant cession au profit du ministère des postes et télélcommunications, d'un terrain servant d'assiette à la station intermédiaire n° 8 d'Ibn Ziad, p. 730.

SOMMAIRE (Suite)

- Arrêté du 9 janvier 1977 du vali de Constantine, portant cession au profit du ministère des postes et télélcommunications, d'in terrain, bien de l'Etat, servant d'assiette à la station intermédiaire n° 6 de Mila, p. 730
- Arrêté du 26 février 1977 du wali de Tébessa, portant affectation d'un terrain domanial au profit du ministère de l'intérieur (direction générale de la protection civile), en vue de servir d'assiette au centre de secours de Bir El Ater, p. 730.
- Arrêté du 13 mars 1977 du wali de Tlemcen, portant affectation au profit du crédit populaire d'Algérie, d'un immeuble sis à Béni Saf, en vue de l'implantation d'une agence, p. 730.
- Arrêté du 26 mars 1977 du wali de Tlemcen, portant cession à titre onéreux, au profit de l'ONAMA, d'un terrain sis à Saf Saf, pour servir d'assiette à la direction de wilaya dudit office, p. 730.

- Arrête du 4 avril 1977 du wali d'Oran, portant affectation au profit du ministère de la défense nationale, d'un terrain sis à Oran, quartier Dar El Beïda (St Eugène), en vue de l'extension de l'école des cadets de la Révolution d'Oran, p. 730.
- Arrête du 11 avril 1977 du wali de Batna, portant affectation d'une parcelle de terre sise à Merouana, au profit du ministère des finances, nécessaire à l'implantation d'une subdivision des affaires domaniales et foncières dans la localité précitée, p 730.
- Arrêté du 27 avril 1977 du vali de Tlemcen, modifiant l'arrêté du 25 novembre 1972 portant concession au profit du ministère des enseignements primaire et secondaire, d'un terrain sis à Ghazaouet, en vue de la construction d'un CEM, p. 730.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés - Appels d'offres, p. 731.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 77-116 du 26 juillet 1977 portant rappel de certains réservistes dans le cadre des periodes d'entretien.

Le Président de la République.

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,

Vu l'ordonnance nº 76-111 du 9 décembre 1976 portant missions et organisation de la réserve, et notamment ses articles 5 et 14;

Vu l'intérêt superieur de la défense nationale;

Décrète :

Article les. — Nonobstant les dispositions de l'article 5 de l'ordonnance du 9 décembre 1976 susvisée, les officiers de réserve n'ayan, jamais été recyclés, seront rappelés pour des périodes d'entretien et ce, jusqu'au recyclage de toutes les classes concernées.

La durée et le cycle des périodes d'entretien seront fixés ultérieurement.

- Art. 2. Les réservistes rappelés en vertu des dispositions de l'article précédent, bénéficient de la réserve de l'emploi et de leur congé annuel et sont pris en charge dans les conditions fixées par l'article 14 de l'ordonnance du 9 décembre 1976 susvisée.
- Art. 3. Les prodalités d'application du présent décret quant au éérculement des opérations de rappel, seront fixées, pour chaque classe, par voie d'arrêté ministériel.
- Art. 4. Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Aiger, le 26 juillet 1977.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE

Arrêté du 11 juin 1977 portant liste des candidats admis au concours, sur titres, pour l'acces au corps des ingénieurs d'application de l'agriculture.

Par arrêté du 11 juin 1977, les candidats dont les noms figurent sur la liste annexée au présent arrêté sont, conformément aux dispositions du proces-verbal du 14 mai 1977 visé ci-dessus, declarés admis au concours, sur titres, pour l'accès au corps des ingénieurs d'application de l'agriculture, organisé par arrêté interministériei du 9 janvier 1977 susvise.

LISTE

M.M.

Smaine Aberkane

Amar Dris

Abderezak Chelirem

Hachem Dinar

Mohamed Hadj-Benyoucef

Saïd Benaissa Abdelaziz Zerhouni

Bachir Lamara
Ahmed Amara

Omar Zekri

Abdethamid Raïs

Abderrahim Alt Khelifa

Abdelkader Kalouli

Amor Addaci

Badia Laghouati

Abdelkader Adjmi

Bachir Kadik

Ali Aïssaoui

Hocine Mohamed Bencheikh

Boubakeur Aïssaoui

Ali Ouksili

Ahmed Ait Sadoune

Malika Bouzar

Abdenour Agsous

Benamar Ayad Mohamed

Abdelmadiid Akli

Boucheta Ramdani

Ali Ali Amar

Mohamed Gaougaou

Braham Mansour

Hacène Ali Guichi Mokhtar Allouti

Abderrahmane Ouhabi

Hamza Al Sid Chikh

Houari BOUMEDIENE.

of Junet 1977			• •
Abdelbaki, Amarouayache	Abdelghani Bouchetob	Messaoud Guenis	Abdelhamid Moknine
Ahmed Andasmas	Khelifa Barchiche	Kamel Guetaia	Belkacem Mokedem
Miloud Aouf Mohamed	Mohamed Boudi	Zoubida Guermaz	Sid Ahmed Moueddine
Mohamed Aouene	Amar Boudjadja	Rabah Hadada	Benaïssa Nabi
Mostéfa Aouari	Ahmed Boudriche	Rachid Halladja	Aïssa Nehal
Farid Aoun Seghir	Houari Bouhafs	Abdellali Hailel	Abdelaziz Nouahad
Sebti Aouifer	Lakhdar Bouguedra	Abdelaziz Halimi	Amar Okat
Abdelhamid Arzour	Messaoud Boughedah	Lazhar Hamel	Kadir Ouarla
Abdelhamid Atmani	Haoues Boukredera	Chabane Harouni	Kouider Ouanfouf
Mustapha Attou	Achour Boukhalfa	Saïd Habbaz	Merzouk Oubareche
Nasredine Ayas	El Nacer Boukehil Mohamed	Ahmed Himoud	Abdelkader Ould Kadda
Nadjib Beghdadi	Said Boukhobsa	Ouassini Henni	Djaffar Ould Amar
Abdenour Baour	Brahim Boulezaz	Youcef Houmrane	Salah Oustani Mohamed
Mohamed Barama	Rachid Boumalek	Belkacem Kadjouf	Mouloud Outamzabet
Chewki Barchiche	Soltane Boumaza	Chérif Kahelsen	Abdelkader Ouzid
Djamila Bekkouche	Ancène Bourai	Bachir Kardji	Mabrouk Reddah
Mostéfa Beikadi	Hacène Boussahada	Diamel Kralmia	Nourredine Redjel
Abdelkader Beiiila	Chérif Bouzghala	Rachid Keballi	Abdelmadiid Remichi
Ameziane Bellache	Ali Bouzid	Moussa Kerroum	
			Mekki Rouane
Belkhir Belhame	Rabah Bouzida	Chabane Kennouche	Mohamed Saadi
Farid Benabio	Fawzi Braham	Chikh Khatir	Boutkhil Saci
Mustapha Benabov	Found Brahimi	Benyoucef Khebizi Ahmed	Charif Rachid Sarhani Moham
Mustapha Benamara	Abdellali Chaabna	Abdelrezak Khiat	M'Hamed Sahni
Mohamed Benbeikacem	Djamei Chadh	El Hocine Khedja	Mohamed Sakhri
Faouzi Benaïssa	Boumediene Chelin	Ahcène Kismoune	Abdelkader Saraoui
Mohameo Benaisi	Mustapha Chergu	Menouar Koubabdji	Djamel Eddine Sekkal
Mohamed Benatsi	Millied Oldan	Djamel Kouhil	Larbi Salmi
Moussa Bencharef	Abde kader Dellas	Azzedine Kourdali	Azzouz Salhi
Abdellatif Bendjeddou	Rabah Dellect	Bahieddine Kounda	Hadj Ahmed Sifi
Antar Benkanoui	Amar Degdag	Abdelkrim Labani	Saoudi Slimane Tich Tich
El Mounir Bentchicou Mohame		Abdeslem Lagenne	Hadj Soltana
Rabah Benkriei	Abdelhamid Djebbar	Mohamed Lakrim	Ali Souayeb
Smail Benhabiles	Chérif Djahsar	Abdelkader Lamouri	Hacène Souamès
Monamed Benmohra	Amar Djenane	Abdelhamid Latoui	Ouahid Taabani
Abdelhamid Bensegueni	Boutkhii Ojoumi	Moussa Latreche	Tayeb née Saliha Khadraoui
Messaoud Berami	Aii Diabi	Rachid Lallagui	Djamel Taleb
Ahmed Berka	Abdelkader Douadi	Messaoud Mechtouf	Mohamed Talemalst
Mokhtar Eerbiti	Abdelghani Douar	Brahim Maarfi	Mostéfa Tali
Mourad Berrah	Rabia Donici	Abdelmadjid Mechaar	M'Hamed Tebib
Mohamed Biredy	Abdelmadjid Draham	Nacer Eddine Mekki	Safi Telli
Abdelmalek Bouadi	Abdelkader Feifoul	Belkacem Meknassi	Merzak Tigrine
Abdelhamid Bouaftar	Lakhdar Ferhai	Ferhat Meglaoui	Omar Timeredjine
Amar Bouamara	Boualem Flormane	Mohamed Megrous	Branim Touati
Abdelmalek Bouaoud	Boualem Fodii Cherif	Azeiz Menasria	Amar Touati
Abderrahim Boubakha	Abdelmadjid Ghedir	Mohamed Mendili	Mekki Yahia
Rabah Boubendir		Achour Merazga	Lahcène Yahiaoui
2400001,000.5004444	Monamed Ghermaoui	Willout Micraska	Danceno I annaoai
Orkia Boubendir née Nouari	Mohamed Ghoul	Noui Mihoub	Slimane Zadi Mohamed

Boudjemaa Boudiaf

Abdelbaki Zaori Khoudir Belbedjaoui Diamel Eddine Sakraoui Benyounes Djahed Mohamed Zeomi Khader Belamn Lahouari Sahraoui Rachid Frahi Alssa Zeimati Hacène Beguiret Boulares Tafès Abdelkader Ghazlaoui Traigie Omar Zizi Abdelaziz Belatech Hamoud Zitouni Nacer-Eddine Kalli Miloud Zoudi Hocine Chabou Lounas Ferkal Mohamed Kherbouche Lakhdar Ouam Essaid Chahane Omar Fod! Abdelkader Lalla Lamel Mohamed Ahmès Abdelkader Chergui M'Barek Fareh Sald Laldi-Sista Rafik Aliouane Mohamed Chouled Abdelkrim Fezari Ali Laribi Arab Ait Kaki Ahmed Zaki Chekroun Ei Hocine Secksoni Hocine Mohammadi El Hocine Amouche Boubakeur Chadi Saïd Sellam Ahmed Mekki-Seghir-Daouadji Omar Aimeur Amar Dibs Ferhat Slimani Abdelouahab Mokhbi Amar Assabah Hamadi Daoudi Baroudi Moussaoni Tayeb Mokrane Lahcène Ayad Merdaci Benyoucef Doukali Mohamed Messeoud Meditouhi Belkacem Rekkel Améziane Aoudjiti Mohamed Mouloud Dernoun Lounes Terfi Hamdani Slimane-Bouhrem Allaoua Amari Bachir Dridi Abdelmoumène Masit Khelifa Ghlamoum Mouloud Arab Mourag Diaballi Nemmar née Bahiya Boulila Benaounallah Zoubeidi Mustapha Bencherif Abderrahmane Bellia Boumediene Safi Mohamed Berkane Arezki Bekkour Boukhalfa Dehmous Mohamed Harichene Mahdi Nemmar Tayeb Benyahia Said Grabsi Mohamed Rabah Menous Daho Tabti Abdelaziz Bordi Boudjema Liani Kaddour Saon Hocine Toumi Mohamed Bahi Zoubir Fersadou Taleb Grairia Ahmed Naït-Kaci Abdelaziz Benamokrane Omar Lazreg Isma'll Meziani Miloud Salah Lotfi Benyellès Mohamed Lefegoun: Said Hafai Mabrouk Chemen Ali Bedia Ahcène Merazga Chérif Meshah Ahmed Zid-El-Mel Eleiss Benmaza Gharmoul née Akila Zennou Rachid Ouzaich Mohamed Ouerrad Badredine Benyoucef Mohamed Tahar Abdelkader Ghermoul Abdelmadiid Khaldoun Saci Belgat Mohamed Larid Abdelkrim Keballi Nadjib Benacef Menouar Betata Mehenni Hassam Mohamed Khemari Said Ambar Nourredine Benkhemoun Mustapha Mekli Khadra Lakhai Ali Moumene Hocine Benekdja Chorfla Henni Miloud Saïdani Mohamed Mendil Abdesslam Bekhechi Lamine Grabsi Mohamed Abdelkader Ouhadda Ali Bouguerba Slimane Boudergat Said Megdoud Arezki Zerkoune Mohamed Redouane Djillali Rabah bouhadid Mostéfa Redjel Mahmoud Zaidi Rabah Derradji Rachid Bouzidi Boumédiène Attar Abdelkrim Mehdi Amokrane Naït-Ladiemil Mouffouk Bendjeffar Mohamed Khelifa Meziani Abdelmalek Ahmed Ali Hadi Osmani Ahmed Boudroums Rabah Larbaoui Mohamed Abdelaziz Abderrahmane Rezoug Fehmi Bakiri Rabah Mebarki Abderrahmane Akacem Mohamed Said Cherfaoui Hafif Boussahba Mohamed Kebir Brahim Boukerkour El-Hadj Asnami Benabdennour née Malika Tahar Reffas Hacène Boudjelal Aicha Benyoucef Khelifa Abdelatif Bouras Abdellah Manseur Nourredine Benabdennour Maatallah Merdaci Tahar Boulassel M'Hamed Belhanafi Ahmed Bousmaha Mohamed Kadhi Ahmed Bennia Ahcène Feneche Mohamed Benamar Brahim Lotmani Abdelmadjid Boucheche Hassina Amiri Lamri Bouhsane Mustapha Mokhtari Driss Benahmed Bader-Eddine Boughalem Said Guerroudi Abdelkader Mechri Seddik Bendahmane Boubekeur Benamar Lounis Amor Benaïssa Allal Acem-Ridha Ahmed Bellabas Rabah Oufella M'hamed Chaa Latamene 'Alt-Mohamed Réda Benhasse M'Hamed Medah El-Farh Chouiref Mohamed Bentaveb Salim Bendjaballah Abdelmadjid Lalmi Maamar Cheboua Mahmoud Bentahar Larbi Benbattouche Md Mourad Soussi Toumi Dermeche

Ali Meddah

Salih Benyounès

Amar Sahraoui

Mabrouk Abid

Said Taleb

Mohamed-El-Mouloud Djillali-Sayah

Rachid Limame

Attia Benmehirisse

Larbi Hafidi-Mohamed

Salah Labiod

Chougui Chabbi-Farid

Mohamed Khiter

Hocine Kebaili

Mehenni Benbakreti

Mahieddine Laiche-Achour

Masria Tahar

Mohamed Abbaci

Abdeslam Berkane

Arrêté du 24 juillet 1977 portant proclamation des résultats du concours professionnel d'accès au corps des ingénieurs de l'Etat de l'agriculture.

Par arrêté du 24 juillet 1977, sont déclarés définitivement admis au concours professionnel d'accès au corps des ingénieurs de l'Etat de l'agriculture, ouvert par l'arrêté interministériel du 27 septembre 1975, les candidats ci-après nommés.

MM. Mouradi Benzaghou

Ramdane Kellou

Nourddine Kadra

Sassi Boumaza

Ahmed Kaouah

Mohamed Rouighi

Abdelaziz Ferrah

Nadia Zouggar

Abdelmalek Saïdi

Moussa Messai

Nourddine Menaa

Ahmed Bouakane.

Khaled Harrane

MINISTERE DES TRANSPORTS

Décret du 30 avril 1977 mettant fin aux fonctions du secrétaire général du ministère d'Etat chargé des transports.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, et notamment son article 111-12°,

Vu l'ordonnance n° 66-133 du 2 juin 1966 portant statut général de la fonction publique, modifiée et complétée,

Vu le décret n° 66-140 du 2 juin 1966 relatif aux emplois supérieurs ;

Vu le décret du 24 novembre 1966 portant nomination de M Anisse Salah-Bey en qualité de secrétaire général du ministère d'Etat chargé des transports;

Décrète:

Article 1°. — Il est mis fin aux fonctions de secrétaire général du ministère d'Etat chargé des transports, exercées par M. Anisse Salah-Bey.

Art. 2. — Le ministre des transports est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 avril 1977.

Houari BOUMEDIENE

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêté du 16 juillet 1977 portant création d'agences postales.

Par arrêté du 16 juillet 1977, est autorisée, à compter du 1er août 1977, la création de quatre établissements définis au tableau ci-dessous :

Dénomination de l'établissement	Classe ou catégorie	Bureau d'attache	Commune	Daïra	Wilaya
M*Tkaouk Tibikaouine Chenouara Tari	Agence postale	Barika Médina T'Kout N'Gaous	Barika Ichemoul T'Kout Ouled Sidi Slimane	Barika Arris Arris N'Gaous	Batna > >

ACTES DES WALIS

Arrêté du 6 janvier 1977 du wali de Saïda, portant cession onéreuse d'un terrain sis à Saïda, au profit de la caisse nationale d'épargne et de prévoyance, en vue de la construction de 12 logements.

Par arrêté du 6 janvier 1977 du wali de Saïda, est cédé, à titre onéreux, au profit de la caisse nationale d'épargne et de prévoyance, en vue de la construction de 12 logements, un terrain, bien de l'Etat, sis à Saïda, d'une superficie de 1938 m2 et délimité comme suit :

- au nord, par le centre artisanal,
- à l'est, par la rue des frères Fatmi,
- au sud, par une impasse,
- à l'ouest, par la rue Mouloud Féraoun.

La transaction immobilière se fera conformément à la réglementation en vigueur. Arrêté du 9 janvier 1977 du wall de Constantine, portant cession au profit du ministère des postes et telécommunications d'un terrain servant d'assiette à la station intermediaire n° 8 d'Ibn Ziad.

Par arrêté du 9 janvier 1977 du waii de Constantine, est cédé au ministère des postes et télecommunications, moyennant le versement d'une indemnité correspondant à la valeur venale fixée à trente et un (31) dinars, un terrain, bien de l'Etat. d'une superficie de 148,50 m2, forme par le lot rural n° 11 pie du centre d'El Malah (section B), servant d'assiette à la station intermédiaire des télécommunications n° 8 d'Ibn Ziad, tel au surplus que ledit immeuble est délimité par un liseré rouge sur le plan annexé à l'original dudit arrête.

L'immeuble cédé sera remis, de piein droit, sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir l'utilisation prévue ci-dessus.

Arrêté du 9 janvier 1977 du wali de Constantine, portant cession au profit du ministère des postes et telecommunications d'un terrain, bien de l'Etat, servant d'assiette à la station intermédiaire n° 6 de Mila.

Par arrêté du 9 janvier 1977 du wali de Constantine, est cédé au ministère des postes et télecommunications, moyennant le versement d'une indemnité correspondant à la valeur venaie et fixée à quarante deux (42) dinars, un terrain, bien de l'Etat d'une superficie de 139,95 m2 dependant du groupe Melk n° 69 du plan du sénatus consuite et servant d'assiette à la station intermédiaire des télécommunications n° 6 de Mila.

L'immeuble cédé sera remis, de plein droit, sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir l'utilisation prévue ci-dessus.

Arrêté du 26 février 1977 du walt de Tébessa, portant affectation d'un terrain domanial au profit du ministere de l'intérieur (direction générale de la protection civile en vue de servir dassiette au centre de secours de Bu El Ater.

Par arrêté du 26 février 1977 du wali de Tébessa, est affecté au profit du ministère de l'interieur (direction genérale de la protection civile), en vue de servir d'assiette au centre de secours à Bir El Ater, un terrain domanial d'une superficie de 4280 m2, délimité comme suit :

- à l'Est, par la piste allant de Bir El Ater à Chéria,
- à l'Ouest, par un terrain vague (goupe domanial n° 149),
- au Nord, par un autre terrain vague (groupe domanial n° 149),
- au Sud, par le parc de l'hydraulique.

L'immeuble affecté sera réintégré, de plein droit, au service des domaines, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 13 mars 1977 du wali de Tlemcen, portant affectation au profit du crédit populaire d'Algérie, d'un immeuble sis à Béni Saf, en vue de l'implantation d'une agence

Par arrêté du 13 février 1977 du wali de Tlemcen, est affecté au profit du crédit populaire d'Algèrie d'Oran moyennant un versement d'une indemnité de trent mille cinq cents dinars (30.500,00 DA), un immeuble, « bien, de l'Etat », sis à Béni Saf, entre le Bd Kadri Kaddour et la rue Maata Mohamed, d'une superficie de 285 m2, en vue de l'implantation d'une agence.

L'immeuble affecté sera remis de plein droit sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoire l'utilisation prévue ci-dessus. Arrêté du 26 mars 1977 du wali de Tlemcen, portant cession à titre onereux, au profit de l'ONAMA, d'un terram sis à Saf Saf, pour servir d'assiette à la direction de wilaya dudit office.

Par arrêté du 26 mars 1977 du wali de Tlemcen, est cede, à titre onéreux au profit de l'office national du matériel agricole (ONAMA), un terrain, bien de l'Etat, d'une contenance de 4 ha 22 a 10 ca faisant partie du domaine autogéré Hamadouche, sis à Saf Saf et servant d'assiette à la direction de wilaya de l'ONAMA.

La valeur vénale du terrain à céder est fixée à la somme cent quatre vingt dix mille dinars (190.000,00 DA).

Arrêté du 4 avril 1977 du wali d'Oran, portant affectation au profit du ministère de la défense nationale, d'un terrain sis à Oran, quartier Dar El Beïda (St Eugène), en vue de l'extension de l'école des cadets de la Révolution d'Oran.

Par arrêté du 4 avril 1977 du wali d'Oran, est affecté, à titre gratuit, au ministère de la défense nationale, un terrain (parcelle 1) portant le n° 26 du plan de lotisssement Lamer, a bâtir, sis à Oran, quartier Dar El Beïda (St Eugene) d'une superficie de 1 ha 09 a 62 ca, et délimité comme suit :

- au nord, par la route de Hassi Bounif,
- au sud, par le bâtiment HLM,
- a l'est, pai le terrain ONTF,
- à l'ouest, par un pâtiment.

Ce terrain est destiné à servir d'assiette à l'extension de l'ecule des cadets de la Révolution d'Oran

L'immeuble affecté sera remis, de plein droit, sous la gestion in service des domaines, du jour où il cessera de recevoir l'utilisation prévue ci-dessus.

Arrêté du 11 avril 1977 du wall de Batna, portant affectation d'une parcelle de terre sise à Merouana, au profit du ministère des finances, nécessaire à l'implantation d'une subdivision des affaires domaniales et foncières dans la localité précitée.

Par arrête du 11 avril 1977 du wall de Batna est affecté au profit du ministère des finances, une parcelle de terrain, d'une superficie de 1000 m2, dépendant du lot de jardin r 20 sie à Merouana, nécessaire à la construction d'une subdivision des affaires domaniales et foncières dans la localité précitée.

L'immeuble affecté sera remis de plein droit sous la gestion un service des domaines, du jour où il cessera de recevoir l'utilisation prévue ci-dessus.

Arrêté du 27 avril 1977 du wal de Tlemcen modifiant l'arrêté du 25 novembre 1972 portant concession au profit su ministère des enseignements primaire et secondaire, d'un terrain sis à Ghazaouet, en vue de la construction d'un CEM.

Par arrêté du 27 avril 1977 du waii de Tlemeen. l'arrêté du 25 novembre 1972 est modifié comme suit : « Est concède au profit du ministère des enseignements primaire et secondaire, direction de l'éducation et de la culture de Tlemeen, un terrain, bien de l'Etat, raisant partie du domaine autogéré agricole « Keddah ben Abdellah » d'une superficie de 2 ha 35 a sis à Ghazaouet (ex-propriété Garcia), en vue de la construction d'un collège d'enseignement moyen ».

Le reste sans changement.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MARCHES - Appels d'offres

MINISTERE DE L'INTERIEUR

WILAYA DE MOSTAGANEM

Daïra de Mostaganem

Commune de Aïn Nouissy

Construction d'une cantine scolaire (400 bénéficiaires)

Un avis d'appel d'offres ouvert est lancé pour la construction d'une cantine scolaire de 400 bénéficiaires à Ain Nouissy.

Les travaux sont à lot unique.

Les candidats intéressés pourront retirer les dossiers à la subdivision de l'infrastructure et de l'équipement, rue Benanteur Charef prolongée, à Mostaganem.

Les offres devront parvenir à la daïra de Mostaganem, avant le 29 septembre 1977 à 12 heures.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention apparente « Construction d'une cantine scolaire de 400 bénéficiaires à Aïn Nouissy (Mostaganem) - Appel d'offres ».

Commune de Stidia

Construction d'une cantine scolaire (400 bénéficiaires)

Un avis d'appel d'offres ouvert est lancé pour la construction d'une cantine scolaire de 400 bénéficiaires à Stidia.

Les travaux sont à lot unique.

Les candidats intéressés pourront retirer les dossiers à la subdivision de l'infrastructure et de l'équipement, rue Benanteur Charef prolongée, à Mostaganem.

Les offres devront parvenir à la daïra de Mostaganem, avant le 29 septembre 1977 à 12 heures.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention apparente « Construction d'une cantine scolaire de 400 bénéficiaires à Stidia (Mostaganem) - Appel d'offres ».

Commune de Sayada

Construction d'une cantine scolaire (400 bénéficiaires)

Un avis d'appel d'offres ouvert est lancé pour la construction d'une cantine scolaire de 400 bénéficiaires à Sayada.

Les travaux sont à lot unique.

Les candidats intéressés pourront retirer les dossiers à la subdivision de l'infrastructure et de l'équipement, rue Benanteur Charef prolongée, à Mostaganem.

Les offres devront parvenir à la daïra de Mostaganem, avant le 29 septembre 1977 à 12 heures.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention apparente « Construction d'une cantine scolaire de 400 bénéficiaires à Sayada (Mostaganem) - Appel d'offres ».

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE LA MISE EN VALEUR DES TERRES ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION DES PROJETS ET REALISATIONS HYDRAULIQUES

Un appel d'offres est lancé en vue de l'équipement électrique des ouvrages construits lors de la surélévation du barrage du Ksob, qui est situé sur l'oued Ksob, wilaya de M'Sila.

Les dossiers peuvent être retirés à la direction des projets et des réalisations hydrauliques, Oasis St Charles à Birmandreis (Alger).

Les offres accompagnées des pièces réglementaires, devront être remises sous pli fermé, au directeur des projets et des réalisations hydrauliques, à l'adresse ci-dessus, avant le 30 octobre 1977 à 12 heures.

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant 120 jours.

Avis de Concours international

Un avis de concours international est lancé en vue de la fourniture et montage d'un matériel de dragage destiné au dévasement de la retenue du barrage du Ksob, sur l'oued Ksob, wilaya de M'Sila.

Les dossiers peuvent être retirés à la direction des projets et des réalisations hydrauliques, Oasis St Charles à Birmandreis (Alger).

Les offres, accompagnées des pièces réglementaires, devront être remises sous pli fermé, au directeur des projets et des réalisation hydrauliques, à l'adresse ci-dessus, avant le 15 novembre 1977 à 12 heures.

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant 120 jours.

MINISTERE DES TRANSPORTS

SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS FERROVIAIRES

Direction de l'équipement (Approvisionnements)

Un appel d'offres est lancé pour la fourniture de 1.000 tonnes de créosote, type SNCF.

Les fournisseurs désirant soumissionner devront s'adresser ou écrire au directeur de l'équipement (Approvisionnements) de la SNTF, 21 et 23, Bd Mohamed V à Alger, pour recevoir le cahier des charges, moyennant la somme de 50 DA.

Les offres doivent être adressées sous double enveloppe cachetée, au plus tard le 2 octobre 1977, délai de rigueur.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres, vis-à-vis de la SNTF, pendant 90 jours, à compter de la date d'ouverture des plis pour le 2 octobre 1977.

Direction des approvisionnements

Avis d'appel d'offres national nº 5108/77

La société nationale des transports ferroviaires (SNTF) lance un appel d'offres pour la fourniture de vêtements de travail :

- a) 9848 bleus de travail (veste et pantalon) ;
- b) 400 capotes caoutchoutées ;
- c) 400 complets imperméables 3 pièces (veste, pantalon, suroit) ;
 - d) 936 blouses bleues:
 - e) 170 blouses blanches.

Le dossier de l'appel d'offres pourra être obtenu auprès de la direction des approvisionnements de la SNTF, 4ème étage, 21 et 23, Bd Mohamed V à Alger.

Les offres devront parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, avant le 2 octobre 1977 à 18 heures, sous double enveloppe cachetée et portant la mention \checkmark A ne pas ouvrir - Appel d'offres n° 5108/77 ».

Toute soumission reçue après ce délai ne pourra être prise en considération.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 3 mois, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT DE LA WILAYA DE SKIKDA

2ème plan quadriennal

Opération n° N.5.623.3.141.00.05

Etude et construction de quatre (4) entrepôts dans la wilaya de Skikda

Un appel d'offres ouvert est lancé pour l'étude et la téalisation de quatre (4) entrepôts (tous corps d'état) de la wilaya de Skikda.

Les dossiers peuvent être consultés ou retirés à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Skikda, sous-direction de l'habitat et de la constructionn, sis avenue Rezki Kehhal à Skikda.

La date limite de la remise des offres, accompagnées des pièces exigées par la réglementation en vigueur, ne doit pas excéder 30 jours à compter de la publication du présent appel d'offres.